STAGE TRMD collège 59

SNES-FSU Académie de Lille

Préparation de la rentrée 2023 : (Re)prendre la main et la parole en CA



9h - 17h



CROIX
Collège Boris Vian
2 Rue Romain Rolland

Comprendre et agir sur :

- la dotation horaire (DGH)
- la répartition des moyens d'enseignement (TRMD)

Les dotations des établissements scolaires arrivent dans nos établissements en janvier ; elles conditionnent les choix pédagogiques et les créations et suppressions de postes pour l'année suivante.

- → Comment peser sur le Conseil d'administration pour faire entendre la voix des personnels?
- → Comment agir avec les collègues en toute transparence et organiser la mobilisation en cas de suppressions ou de compléments de service ?

Il est essentie<mark>l que dans tou</mark>s les CA, les élus maîtrisent le fonctionnement de ces documents et soient prêts à intervenir pour dénoncer l'insuffisance des dotations ou les choix de répartition présentés par les chefs d'établisseme<mark>nt ou pour faire</mark> des contre-propositions.

Le congé pour formati<mark>on syndicale est ou</mark>vert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement!

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle sur le site).





Iille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux

@ s3lil@snes.edu

© 03.20.06.77<mark>.41</mark>

